



Déclaration de la CGT éduc'action CHSCT extraordinaire Lubrizol Lundi 30 septembre 2019

Embarrassés. Il paraît donc qu'ils sont embarrassés. *"Je suis réellement embarrassée que notre activité économique ait eu cet impact-là sur la population"*, a récemment déclaré la directrice générale de Lubrizol France. Embarrassé. C'est donc la seule réaction qu'inspire aux dirigeants de Lubrizol la catastrophe industrielle qui vient de se produire au sein de leur usine. Embarrassé, le mot n'est pas seulement faible : il est ignoble ! Car pour les dizaines de milliers d'habitants de Rouen et de ses environs touchés par les effets, non de cet « incident », comme le qualifie Lubrizol, mais de cet accident technologique majeur, ces déclarations dénuées d'empathie ne peuvent qu'inspirer aux victimes du dégoût, de la colère et même de la rage. Le dégoût, c'est ce que ressent le lecteur qui consulte le site internet de Lubrizol France qui en matière de pollution ne manque pas de cynisme. On y découvre que cette multinationale, dont le principal actionnaire est Warren Buffet, hyper milliardaire-malfaiteur de renommée internationale, se vante de préserver l'environnement, à travers par exemple son Fonds de protection de la nature normande, sa signature de la charte mondiale Responsible Care et le Trophée du Développement durable reçu en 2011 ! Capitalisme vert, qu'ils disent. On sait ce qu'il en est du souci de la préservation de l'environnement du côté des multinationales, les TEPCO, Total, Union Carbide, etc.

Du côté des autorités publiques maintenant, si la préfecture de Région a pris des mesures de fermeture des crèches et établissements scolaires, aucune autre mesure de protection n'a été prise en dehors du périmètre interdit, y compris dans la zone du dégagement des fumées. La préfecture indiquait dès le matin de la catastrophe industrielle que d'après les *« premières analyses il n'est pas mesuré de toxicité aiguë »*. Mais comme l'indique le responsable des pompiers de Seine-Maritime : *"La toxicité aiguë, c'est 'vous rentrez dans un nuage d'ampleur, vous respirez, vous mourez immédiatement'"*. Or, les autorités ne disent rien sur la toxicité tout court, celle qui produit des cancers à moyen ou long terme. Mais ce que nous révèlent des experts indépendants, comme la sociologue Annie Thébaut-Mony, éminente spécialiste des maladies professionnelles et environnementales, dans une entrevue à 76actu, c'est une tout autre réalité : *« Je ne vais pas cacher la vérité. Il faut que les gens sachent que s'ils ont respiré ou été en contact avec cette fumée alors il y a un vrai risque de développer des cancers sur le plus ou moins long terme. »* Tout ce qui est lié à la combustion incomplète des dérivés du carbone et crée des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) est cancérigène. Le PPRT (Plan de prévention des risques technologiques) de l'usine indique bien qu'y sont stockées *"plus de 500 tonnes de produits classés toxiques pour les organismes aquatiques"*. A cette heure, la préfecture n'a toujours pas communiqué la liste de ces produits toxiques.

Comme l'écrit notre Union Départementale CGT, particulièrement au fait des problématiques de santé, nous savons d'expérience qu'il est impossible de faire confiance à cette communication étatique qui se veut rassurante. Par le passé, la préfecture de Rouen puis la Ministre de l'Écologie avaient déjà caché des informations sur les risques encourus notamment lors de l'épisode du nuage de MERCAPTAN en 2013 sur le même site industriel classé SEVESO, en ne diffusant pas les informations nécessaires sur la composition du nuage et sur les risques pour la population.

Par ailleurs, force est de constater que la faiblesse de la condamnation pénale de LUBRIZOL par la justice, simple amende de 4000 €, n'a pas été dissuasif à la suite du nuage de Mercaptan pour que cette multinationale prenne les mesures permettant de garantir un niveau de sécurité suffisant.

En outre, et ces points feront l'objet de questions et de discussions au cours de cette séance, nous constatons que les recommandations préfectorales concernant le fait de limiter des déplacements n'ont que peu d'effet à défaut de consignes et d'injonctions claires notamment auprès des employeurs privés ou public.

Ainsi, les personnels éducation nationale ne sont pas tous restés confinés chez eux jeudi matin, loin s'en faut, et nous savons qu'un nombre important de nos collègues étaient présents dans leurs écoles ce jeudi matin. En effet, les directeurs d'école par exemple n'ont reçu un sms qu'à 9 heures, soit plus de six heures après le début de l'incendie. Des collègues ont dû aller dans leurs établissements à la demande de leur circonscription, alors même que certains maires fermaient les écoles, d'autres annulaient les cars de ramassage scolaire, d'autres venaient devant les écoles pour conseiller aux parents de rester chez eux avec leurs enfants. Selon les témoignages que nous avons reçus, certaines écoles ont passé toute la journée du jeudi sans pouvoir joindre leur circonscription. Si on peut imaginer que celles-ci étaient débordées, il était primordial et indispensable que leur souci premier soit de communiquer avec les écoles afin de ne pas laisser seuls et sans réponses des enseignants et des directeurs face à leurs élèves et aux familles. Ces personnels, comme les élèves présents dans les établissements ont passé deux jours dans l'angoisse, avec maux de tête, irritations de la gorge, et surtout une odeur insupportable et personne pour leur donner des directives claires. Sur le terrain, une véritable incompréhension prévaut surtout quand l'administration impose – à juste titre – des PPMS et que les collègues réalisent qu'au sein de la DSDEN et du Rectorat, rien n'est prévu pour de tels événements. La Seine-Maritime est pourtant un département où les risques de catastrophe industrielle sont considérables.

Dimanche 29 au soir, la préfecture et le rectorat déclaraient que tous les établissements scolaires étaient nettoyés et que dès ce lundi matin, chacun pouvait reprendre le travail, comme si l'épisode était déjà derrière nous. Comment en être sûrs si, en revanche, les aliments produits (lait, œufs, miel, fruits et légumes,...) dans le périmètre des 112 communes sont toujours impropres à la consommation ? Et comment expliquer alors, que de nombreux parents aient fait le choix de ne pas mettre leur enfant à l'école ce matin et que des enseignants ont exercé leur droit de retrait dans des établissements de l'agglomération rouennaise ?

Rappelons enfin la désinvolture avec laquelle la DSDEN avait répondu à l'avis du CHSCT voté en séance du 22 février 2018 et demandant la transmission d'informations et de documents sur les sites classés Seveso. La réponse fut, comme la plupart du temps : circulez, y'a rien à voir.

La CGT éducat'ion exige :

- la publication immédiate sur les sites du Rectorat et de la DSDEN la liste exhaustive et ainsi que toute information sur les produits ayant brûlé ;
- la publication au fil de l'eau de toutes les analyses effectuées sur les pollutions ayant contaminé l'atmosphère et les locaux des écoles, établissements et services de l'éducation nationale ;
- la publication au fil de l'eau sur les sites du Rectorat et de la DSDEN de toute mesure de

prévention et de protection de la santé des agents ;

- le recensement exhaustif des écoles, établissements scolaires et services faisant partie des 13 communes faisant l'objet d'un arrêté de fermeture par la préfecture dans lesquels des personnels se sont rendus faute d'avoir reçu des consignes claires de la part de leur employeur, jeudi 26 septembre et vendredi 27, ainsi que la liste exhaustive de ces personnels ;

- la réalisation de tests lingettes et de qualité de l'air par des entreprises spécialisées dans toutes écoles, établissements scolaires et services ayant été exposés au panache de fumée et aux suies, et ce dans un périmètre le plus large possible, bien au-delà des 12 communes ayant fait l'objet d'une interdiction les 26 et 27 septembre ;

- la mise en place de mesures de prévention et d'alerte liées aux risques technologiques et industriels, notamment sur les moyens d'alerter en urgence chaque personnel éducation nationale en Seine-Maritime ;

- la mise en place d'un suivi strict des agents ayant été exposés ou impactés par les services de la médecine de prévention du Rectorat et le recrutement de personnels dans ces services, notamment des médecins ;

- la communication au CHSCT départemental et au fil de l'eau de toutes les fiches des registres SST et DGI et des réponses apportées par l'employeur ou ses représentants. La mise en place de ces registres étant obligatoire mais non effective dans la réalité, il est nécessaire de s'assurer que 100 % des écoles, établissements et services du département l'ont mis à disposition des personnels, ce qui est loin d'être le cas actuellement ;

- que toute facilité soit accordée aux agents afin de déclarer des accidents de service ou de maladie professionnelles (démarches, renseignements, accompagnement...) ;

- qu'aucune retenue sur salaire ne soit effectuée pour les agents n'ayant pu se rendre sur leur lieu de travail jeudi 26 et vendredi 27 et pour tous ceux/celles qui exerceraient leur droit de retrait.

- enfin, le rétablissement des CHSCT supprimés par le gouvernement MACRON et le renforcement de leurs moyens et de leurs prérogatives.

Nous terminerons par une note plus subjective et si l'on peut dire plus anecdotique. La veille du CHSCT ordinaire qui devait se tenir le jour de la catastrophe et qui fut donc annulé, nous avons préparé et discuté collectivement une déclaration préalable dont le thème principal était la nécessité de prendre en compte les questions environnementales et climatiques dans les CHSCT. Le moins que l'on puisse dire, c'est que malheureusement, l'actualité nous a rattrapés! Nous proposons aussi d'ajouter la lettre E, comme environnement, à la fin du sigle CHSCT, afin de renforcer les moyens et les prérogatives des CHSCT qui deviendraient des CHSCTE : comité d'Hygiène, de Sécurité, des Conditions de Travail et de l'Environnement. Pour ne pas perdre sa vie à la gagner ; pour ne pas perdre sa vie, tout court.